

sur le bilinguisme et le biculturalisme de suspendre ses audiences, afin d'empêcher des fanatiques dans le domaine racial d'exposer leurs idées dangereuses et subversives à une tribune nationale?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

(Texte)

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

SAINT-VINCENT-DE-PAUL—GRÈVE DE LA FAIM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice.

Peut-il nous dire quelles mesures son ministère entend prendre relativement à la grève de la faim qui dure depuis trois jours à la prison de Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je dois dire à ce sujet que deux des détenus en détention dans un endroit et quatre détenus en détention dans un autre endroit avaient commencé une grève de la faim, lundi, dans ces endroits de détention. Deux ont terminé leur grève, l'un lundi matin et l'autre lundi après-midi, et la grève s'est terminée hier après-midi ou hier soir dans les cas des quatre autres.

En ce qui a trait aux mesures qui ont été proposées, plus particulièrement relativement à la possibilité pour certains de continuer leurs études universitaires, je suis à étudier la question très sérieusement et je serai en mesure de faire rapport bientôt.

(Traduction)

#### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES—NOUVEL  
EXAMEN DIAGNOSTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne lui ai pas donné de préavis suffisant, je crois, mais elle pourrait peut-être me répondre quand même. Lui a-t-on signalé la déclaration faite par un éminent médecin américain selon laquelle les hommes politiques et les pilotes de ligne seraient bien avisés de subir un nouvel examen diagnostique pour le cœur, appelé ciné-artériographie coronaire, et le ministre songerait-il à faire aménager l'installation nécessaire à la Chambre des

communes pour favoriser la longévité des ministres du cabinet et peut-être d'autres membres de la Chambre?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a montré une coupure de journal juste avant d'entrer à la Chambre; je lui ai dit que certains députés trouvaient qu'ils étaient déjà assez filmés sans qu'ils aient maintenant à faire filmer leur cœur. Pour sa part, notre gouvernement ne croit pas qu'il soit nécessaire de recourir à pareille technique pour assurer sa longévité.

(Texte)

#### LA DÉFENSE NATIONALE

A PROPOS DE LA RELÈVE DE LA GARDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier, l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) a demandé s'il y avait des endroits au Canada où les dirigeants de l'armée exigeaient un prix d'admission pour assister au spectacle de la relève de la Garde, et dans une question supplémentaire il a demandé si je ne ferais pas en sorte que les dirigeants de l'armée suppriment le montant de 75c qui est exigé du touriste pour assister à la cérémonie de la relève de la Garde à la Citadelle de Québec.

Je tiens à informer la Chambre que le montant de 75c. auquel fait allusion mon honorable collègue, est exigé de toute personne qui veut visiter la Citadelle de Québec, qu'il y ait ou non cérémonie de la relève de la Garde.

La Citadelle est un site et un manège historique important dont l'opération et l'administration relèvent exclusivement de la régie du Royal 22<sup>e</sup> Régiment et non du ministère de la Défense nationale.

En raison du grand nombre de personnes qui visitent la Citadelle, il est nécessaire pour la régie du 22<sup>e</sup> Régiment d'employer des guides qui sont recrutés chez les anciens combattants et chez les étudiants. Le prix d'admission exigé sert, entre autres, à défrayer les salaires des guides et des surveillants, ainsi qu'à l'entretien du musée régimentaire qui est ouvert au public à l'année longue.

A cause de la construction même de la Citadelle, qui renferme la résidence d'été du Gouverneur général, la relève de la garde a lieu à l'intérieur de ses murs et les personnes qui sont dans la Citadelle aux heures de cette cérémonie peuvent évidemment y assister sans aucuns frais additionnels.